



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS / FEUILLET DE CLÔTURE
CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2026

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le **mercredi 17 juin 2026** à 20 h 00, salle de réunion de la Maison Intercommunale de l'Environnement.

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Olivier CAPEL**

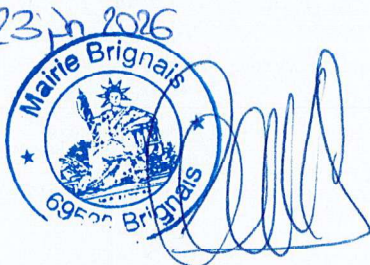
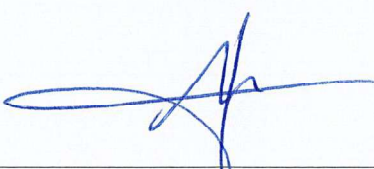
Membres présents à la séance : Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Lionel CATRAIN - Laurence BEUGRAS - Christophe REBOUL - Solange VENDITTELLI - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Jean-Michel RIVIER - Christophe GALLAY - Olivier CAPEL - Anne-Sixtine de SAINT-GEORGE - Anne JUSTIN - Franck COLLAS - Nadine CARRION - Christelle RIVAT - Cynthia CHABERT - Carole COGNARD - Erwan LE SAUX - Marie DELAHAYE - Omar KLAÏ - Christiane CONSTANT - Odile MIRGUET

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Claude MARCOLET (à Sébastien FRANÇOIS) - Agnès SÉNÉCLAUZE (à Laurence BEUGRAS) - Laurent MACON (à Cynthia CHABERT) - Xavier FRANCO (à Olivier CAPEL) - Yeabsera RAVET (à Omar KLAÏ) - Didier DUBOIS (à Christiane CONSTANT)

N° de la délibération	Objet	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
2026_081	PLAN LOCAL D'URBANISME MODIFICATION N°3 Approbation	32	1	0	0
2026_082	PARCELLE BD 53 – 1 RUE MÈRE ELISE RIVET ACQUISITION PAR EPORA ET GARANTIE DE RACHAT Approbation	32	1	0	0
2026_083	DÉNOMINATION D'UN SQUARE – RUE GÉNÉRAL DE GAULLE Choix du nom	33	0	0	0
2026_084	LUDO-MÉDIATHÈQUE Modification du règlement intérieur	33	0	0	0
2026_085	RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB) Modification des statuts	33	0	0	0
2026_086	RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB) CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME (CERCA) Modification des membres associatifs	33	0	0	0
2026_087	MISE À DISPOSITION DE DONNÉES RELATIVES AU SUIVI DE L'OBLIGATION SCOLAIRE CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DU RHÔNE Autorisation de signature	33	0	0	0

N° de la délibération	Objet	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
2026_088	COLLÈGE JEAN ZAY SUBVENTION EXCEPTIONNELLE Déplacement à Paris pour l'entrée au Panthéon de Marc BLOCH	32	0	0	1
2026_089	SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION ENFANCE JEUNESSE SPORT ANIMATION ET VIE ASSOCIATIVE MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS Création d'un emploi non permanent – Accroissement temporaire d'activité	32	1	0	0
2026_090	SERVICES MUNICIPAUX ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS Renouvellement et création d'emplois vacataires – Années 2026/2027	32	1	0	0
2026_091	SERVICES MUNICIPAUX MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS Création d'emplois permanents	33	0	0	0
2026_092	COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DU GARON (CCVG) Désignation des représentants	32	1	0	0
2026_093	RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL Adoption	30	3	0	0
2026_094	BLEUET DE FRANCE Subvention exceptionnelle	33	0	0	0
2026_095	CONTRAT DE VILLE 2024 - 2030 Politique de la ville – Programmation communale 2026	32	1	0	0

Fin de séance à 21 h 55

Approbation du feuillet de clôture du Conseil municipal	
Signataires	Émargement
Serge BÉRARD (Maire)	Le 23/6/2026 
Olivier CAPEL (Secrétaire de séance du 17 juin 2026)	Le 22/6/2026 

De: Urbanisme Mairie
Envoyé: vendredi 3 juillet 2026 11:56
À: CAUVIN Ksenia
Objet: TR: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--PREF069-216900274-20260703-15160.xml; 069-216900274-20260617-GPU260703110643-DE-1-2_15594.xml

De : actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr <actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr>

Envoyé : vendredi 3 juillet 2026 11:08

À : Urbanisme Mairie <urbanisme@mairie-brignais.fr>

Objet : ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte



Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture du Rhône

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2026-07-03(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: Mairie brignais

N° de SIREN: 216900274

Numéro Acte de la collectivité locale: GPU260703110643

Objet acte: Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de BRIGNAIS

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 2.1-Documents d'urbanisme

Identifiant Acte: 069-216900274-20260617-GPU260703110643-DE

Rapport d'erreur(s):



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

OBJET : PLAN LOCAL D'URBANISME
MODIFICATION N°3
Approbation

N°2026_081

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 juin 2026**

Date de transmission en Préfecture : **23 juin 2026**

Date de mise en ligne : **23 juin 2026**

Date de la convocation du Conseil municipal : **9 juin 2026**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Olivier CAPEL**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Lionel CATRAIN - Laurence BEUGRAS - Christophe REBOUL - Solange VENDITTELLI - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Jean-Michel RIVIER - Christophe GALLAY - Olivier CAPEL - Anne-Sixtine DE SAINT-GEORGE - Anne JUSTIN - Franck COLLAS - Nadine CARRION - Christelle RIVAT - Cynthia CHABERT - Carole COGNARD - Erwan LE SAUX - Marie DELAHAYE - Omar KLAÏ - Christiane CONSTANT - Odile MIRGUET

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Claude MARCOLET (à Sébastien FRANÇOIS) - Agnès SÉNÉCLAUZE (à Laurence BEUGRAS) - Laurent MACON (à Cynthia CHABERT) - Xavier FRANCO (à Olivier CAPEL) - Yeabsera RAVET (à Omar KLAÏ) - Didier DUBOIS (à Christiane CONSTANT)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Brignais a été approuvé le 13 février 2020 à la suite d'une procédure de révision. Il a été modifié le 16 mars 2022 et le 15 mai 2024.

Une modification de droit commun du PLU a été engagée en 2025. Elle a notamment pour objectifs :

- D'intégrer les principes d'aménagement retenus dans le plan-guide élaboré en 2023 sur les secteurs à enjeux de la Gare et des Pérouses
- De modifier les dispositions en matière de coefficients de pleine terre et de biotope dans les zones d'activités pour tenir compte des difficultés rencontrées par les porteurs de projets dans le développement des activités économiques existantes
- D'adapter les exigences de mixité sociale pour prendre en compte les projets déjà réalisés et ceux connus à court terme et aboutir à une meilleure répartition sur l'ensemble du territoire communal
- De mieux prendre en compte l'adaptation au changement climatique et la transition énergétique dans le règlement du PLU
- De réaliser des modifications diverses sur les Orientations d'Aménagements et de Programmation pour les ajuster vis-à-vis des projets portés par la commune
- De corriger des erreurs matérielles

Par un avis n°2025-ARA-AC-4028 en date du 17 octobre 2025, l'autorité environnementale a donné une suite favorable au recours gracieux effectué par la commune suite à l'avis n°2025-ARA-AC-3866 en date du 23 juin 2025 et a confirmé que la procédure de modification n'était pas susceptible d'affecter de manière significative l'environnement et qu'elle ne requerrait pas la réalisation d'une évaluation environnementale.

Le projet de modification n°3 du PLU de Brignais a été notifié aux personnes publiques associées (PPA) le 13 août 2025.

La commune a reçu les avis de :

- la Chambre d'agriculture (avis favorable)
- la Communauté de communes de la Vallée du Garon (avis réservé)
- la CDPENAF (avis favorable)
- la CCI Lyon Métropole (avis favorable avec recommandations)
- le Syndicat de l'Ouest Lyonnais (avis favorable avec recommandations)
- le Département du Rhône (observations)

Par arrêté n°SU016RT2025 en date du 8 décembre 2025, Monsieur le Maire de la commune de Brignais a organisé l'enquête publique relative à la modification n°3. L'enquête publique s'est déroulée pendant 30 jours du 5 janvier 2026 au 3 février 2026 inclus et a permis aux administrés de remettre leurs observations sur le projet de modification du PLU.

Monsieur le commissaire enquêteur a remis son rapport et ses conclusions motivées le 3 mars 2026. Les documents sont tenus à disposition du public sur le site internet de la ville pendant un an. Son avis est favorable et il est assorti de deux recommandations :

- Permettre la réalisation d'une maison de santé, en procédant à une évolution d'OAP7 « Pérouses »
- Réexaminer la cohérence du dispositif de protection des boisements et haies, notamment au sein des zones d'activités, lors d'une prochaine évolution du PLU



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

À la suite des avis des personnes publiques associées, du commissaire enquêteur et des remarques émises lors de l'enquête publique, le projet de modification n°3 du PLU a fait l'objet d'évolutions avant son approbation :

- Ajout d'une disposition autorisant les constructions et installations nécessaires à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits agricoles dans le règlement de la zone A
- Précision de la disposition sur les éléments végétaux protégés
- Augmentation de la surface de plancher minimale pour les cellules commerciales dans le secteur « entrée de ville – gare » à 1000 m²
- Précision du calcul du nombre de logements indiqués dans la notice de présentation et ajout de l'estimation de la production de logements neufs dans le diffus
- Précision de la disposition concernant la dérogation pour l'édification des clôtures en zone N
- Correction du taux de mixité sociale en vigueur dans l'OAP n°5 indiqué dans la notice de présentation (45%)
- Matérialisation de la continuité modes doux dans le schéma de principe de l'OAP n°7
- Reclassement en zone N de la partie ouest de la parcelle BR105, classée en PENAP
- Modification des sous-destinations autorisées pour permettre l'implantation d'une maison de santé à l'angle des boulevards de Schweighouse et André Lassagne
- Modification des prescriptions graphiques relatives à la protection du patrimoine végétal

Les autres observations soulevées n'appellent pas à des corrections significatives du dossier de modification. Les justifications de prise en compte ou non des observations figurent dans le rapport du commissaire enquêteur.

A l'issue de l'exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5217-2 ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 103-2 et suivants, L. 153-31 à L153-34 et R. 153-12 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Brignais approuvé le 13 février 2020 par délibération du Conseil municipal ;

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Ouest Lyonnais approuvé le 13 janvier 2026 par délibération du Conseil syndical ;

Vu l'arrêté de prescription en date du 29 janvier 2025 ayant prescrit l'engagement de la procédure de modification n°3 du PLU de Brignais ;

Vu la notification du projet de modification n°3 du PLU de Brignais aux personnes publiques associées (PPA) le 13 août 2025 ;

Vu l'avis de l'Autorité Environnementale n°2025-ARA-AC-4028 en date 17 octobre 2025 ;

Vu la délibération n°2025_102 en date du 12 novembre 2025 décidant de ne pas soumettre la modification n° 3 du plan local d'urbanisme à évaluation environnementale ;

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

Vu le rapport d'enquête publique en date du 3 mars 2026 et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, portant sur le projet de modification n°3 du PLU de Brignais.

Considérant les avis des personnes publiques associées et consultées sur le projet de modification n°3 du PLU ;

Considérant l'avis favorable assorti de deux recommandations du commissaire enquêteur en date du 3 mars 2026 ;

Considérant les modifications apportées à la modification n°3 du PLU à la suite de l'enquête publique telles qu'elles résultent de la prise en compte des avis des personnes publiques associées et consultées, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et des observations du public ;

Considérant que la prise en compte de ces remarques ne remet pas en cause l'économie générale de la modification n°3 du PLU ;

Considérant que le projet de modification n°3 du PLU tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé.

La commission n°3 « Transition écologique, urbanisme, aménagement et finances » a vu le dossier le 11 juin 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 32 voix pour, 1 voix contre, 0 abstentions, 0 non-participations, délibère pour

- APPROUVER la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Brignais
- AUTORISER Monsieur le Maire ou, à défaut l'élu délégué, à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération
- DIRE que la présente délibération fera l'objet des formalités prévues par les articles R.153-20 6° et R.153-21 du Code de l'urbanisme : affichage en Mairie durant un mois, mention de cet affichage insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, mention au recueil des actes administratifs
- PRÉCISER que la modification n°3 du PLU deviendra exécutoire après la publication du plan et de la délibération qui l'approuve sur le portail national de l'urbanisme prévu à l'article L. 133-1 du code de l'urbanisme et leur transmission à l'autorité administrative compétente de l'État

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Olivier CAPEL



Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

OBJET : PARCELLE BD 53 - 1 RUE MÈRE ELISE RIVET
ACQUISITION PAR EPORA ET GARANTIE DE RACHAT
Approbation

N°2026_082

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 juin 2026**

Date de transmission en Préfecture : **23 juin 2026**

Date de mise en ligne : **23 juin 2026**

Date de la convocation du Conseil municipal : **9 juin 2026**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Olivier CAPEL**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Lionel CATRAIN - Laurence BEUGRAS - Christophe REBOUL - Solange VENDITTELLI - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Jean-Michel RIVIER - Christophe GALLAY - Olivier CAPEL - Anne-Sixtine DE SAINT-GEORGE - Anne JUSTIN - Franck COLLAS - Nadine CARRION - Christelle RIVAT - Cynthia CHABERT - Carole COGNARD - Erwan LE SAUX - Marie DELAHAYE - Omar KLAÏ - Christiane CONSTANT - Odile MIRGUET

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Claude MARCOLET (à Sébastien FRANÇOIS) - Agnès SÉNÉCLAUZE (à Laurence BEUGRAS) - Laurent MACON (à Cynthia CHABERT) - Xavier FRANCO (à Olivier CAPEL) - Yeabsera RAVET (à Omar KLAÏ) - Didier DUBOIS (à Christiane CONSTANT)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

Suite à la réalisation d'une étude d'urbanisme pré-opérationnelle, la Commune a signé une convention opérationnelle « secteur de la Gare - rue Général de Gaulle » avec l'Établissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) le 16 mai 2024. Des négociations avec les propriétaires fonciers ont été entreprises par EPORA dans ce cadre.

Une offre a été formulée par EPORA à l'indivision DEL MORAL, propriétaire du bien situé 1 rue Mère Élise RIVET à BRIGNAIS, cadastré section BD numéro 53 d'une contenance de 889 m². Ce bien correspond à une maison d'habitation construite en 1964.

Le prix d'acquisition proposé est d'un montant total de 580 000,00 € (CINQ CENT QUATRE VINGT MILLE EUROS). Ce prix tient compte de l'avis de France Domaine en date du 25 novembre 2025.

Cette acquisition va permettre de poursuivre l'objectif suivant : engager et maîtriser la densification d'un secteur particulièrement stratégique, à l'entrée du centre-ville ancien et à proximité de la Gare. La présente opération s'inscrit dans un projet plus large de requalification du secteur et de réaménagement de la rue Général de Gaulle.

Le projet s'inscrit dans les priorités stratégiques définies par le programme pluriannuel d'intervention 2026-2030 de l'EPORA et contribue aux objectifs de renouvellement urbain et de sobriété foncière en répondant à la vocation principale suivante : habitat.

La Commune, qui reconnaît connaître et accepter les conditions d'intervention qui sont énumérées dans le programme pluriannuel d'intervention de l'EPORA 2026-2030, s'engage en particulier à respecter la vocation déclarée, et la programmation susvisée, estimée à partir des règles d'urbanisme et des éléments fournis.

Afin de garantir la réalisation du projet et de limiter toute dérive spéculative, la Commune consent à l'insertion, dans l'acte de cession des biens par l'EPORA, de l'ensemble des clauses que celui-ci jugera utiles à l'exécution et au respect des obligations de destination résultant de la vocation et de la programmation prévisionnelle du projet et ainsi que de toute clause à caractère anti spéculatif.

La Commune ne souhaite pas pour l'instant bénéficier d'un transfert de jouissance du bien.

L'acquisition de ce tènement par l'EPORA est soumise à la condition expresse que la Commune délibère préalablement pour confirmer sa volonté de rachat ultérieur du bien.

Il est ainsi rappelé que ce tènement sera rétrocédé ultérieurement soit à un porteur de projet, soit à la Commune, conformément aux termes de la convention opérationnelle signée entre les parties.

La commission n°3 « Transition écologique, urbanisme, aménagement et finances » a vu le dossier le 11 juin 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 32 voix pour, 1 voix contre, 0 abstentions, 0 non-participations, délibère pour

- APPROUVER l'acquisition par l'EPORA de la parcelle cadastrée BD 53 sise 1 rue Mère Elise Rivet à Brignais (69530)
- APPROUVER le prix d'acquisition de 580 000,00 € (CINQ CENT QUATRE VINGT MILLE EUROS)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE – COMMUNE DE BRIGNAIS



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

- DIRE que ce prix tient compte de l'avis des Domaines en date du 25 novembre 2025
- APPROUVER la rétrocession ultérieure du bien (garantie de rachat), objet de la présente délibération, soit à un porteur de projet soit à la commune aux conditions de la convention opérationnelle (secteur de la Gare - rue Général de Gaulle) signée entre les parties le 16 mai 2024
- AUTORISER Monsieur le Maire ou, à défaut l'élu délégué, à signer tout document afférent à ce dossier

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Olivier CAPEL

Pour copie conforme
Le Maire
Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

OBJET : DÉNOMINATION D'UN SQUARE - RUE GÉNÉRAL DE GAULLE
Choix du nom

N°2026_083

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 juin 2026**

Date de transmission en Préfecture : **23 juin 2026**

Date de mise en ligne : **23 juin 2026**

Date de la convocation du Conseil municipal : **9 juin 2026**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Olivier CAPEL**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Lionel CATRAIN - Laurence BEUGRAS - Christophe REBOUL - Solange VENDITTELLI - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Jean-Michel RIVIER - Christophe GALLAY - Olivier CAPEL - Anne-Sixtine DE SAINT-GEORGE - Anne JUSTIN - Franck COLLAS - Nadine CARRION - Christelle RIVAT - Cynthia CHABERT - Carole COGNARD - Erwan LE SAUX - Marie DELAHAYE - Omar KLAÏ - Christiane CONSTANT - Odile MIRGUET

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Claude MARCOLET (à Sébastien FRANÇOIS) - Agnès SÉNÉCLAUZE (à Laurence BEUGRAS) - Laurent MACON (à Cynthia CHABERT) - Xavier FRANCO (à Olivier CAPEL) - Yeabsera RAVET (à Omar KLAÏ) - Didier DUBOIS (à Christiane CONSTANT)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

La dénomination d'un équipement municipal relève de la compétence du conseil municipal qui, en vertu de l'article L2121-30 du code général des collectivités territoriales, « procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation ».

D'une part, la dénomination d'un lieu ou équipement public doit être conforme à l'intérêt public local. Dans ces conditions, elle ne doit être de nature ni à provoquer des troubles à l'ordre public, ni à heurter la sensibilité des personnes, ni à porter atteinte à l'image de la Ville ou d'un quartier concerné.

D'autre part, la dénomination d'un lieu ou équipement public doit respecter le principe de neutralité du service public qui "s'oppose à ce que soient apposés sur les édifices publics des signes symbolisant la revendication d'opinions publiques, religieuses ou philosophiques."

La municipalité souhaite donner un nom au nouveau square de l'entrée de Ville, situé au 33 rue Général de Gaulle, rond-point de la police municipale. Ainsi, une consultation citoyenne en ligne s'est déroulée du 1er mai au 15 juin, avec plusieurs propositions soumises au choix de la population :

- Square du Cèdre
- Square André MOSSIERE
- Square Claire MAFFÉI
- Square André VIRET
- Propositions libres

A l'issue de cette consultation à laquelle plus de 800 personnes ont répondu, la proposition qui aura reçu le plus grand nombre de suffrages sera communiquée en séance.

La commission n°2 « Solidarité, enfance, jeunesse et administration générale » a vu le dossier le 9 juin 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- DÉNOMMER le nouveau square, sis 33 rue Général de Gaulle, compte-tenu du résultat de la consultation citoyenne mise en place du 1^{er} mai au 15 juin 2026, « Square du Cèdre »

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Olivier CAPEL

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

OBJET : LUDO-MÉDIATHÈQUE
Modification du règlement intérieur

N°2026_084

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 juin 2026**

Date de transmission en Préfecture : **23 juin 2026**

Date de mise en ligne : **23 juin 2026**

Date de la convocation du Conseil municipal : **9 juin 2026**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Olivier CAPEL**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Lionel CATRAIN - Laurence BEUGRAS - Christophe REBOUL - Solange VENDITTELLI - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Jean-Michel RIVIER - Christophe GALLAY - Olivier CAPEL - Anne-Sixtine DE SAINT-GEORGE - Anne JUSTIN - Franck COLLAS - Nadine CARRION - Christelle RIVAT - Cynthia CHABERT - Carole COGNARD - Erwan LE SAUX - Marie DELAHAYE - Omar KLAÏ - Christiane CONSTANT - Odile MIRGUET

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Claude MARCOLET (à Sébastien FRANÇOIS) - Agnès SÉNÉCLAUZE (à Laurence BEUGRAS) - Laurent MACON (à Cynthia CHABERT) - Xavier FRANCO (à Olivier CAPEL) - Yeabsera RAVET (à Omar KLAÏ) - Didier DUBOIS (à Christiane CONSTANT)





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

Le règlement intérieur de la médiathèque a pour objet de codifier les rapports entre la structure et ses usagers. Il détaille le fonctionnement et les modalités d'utilisation du service, ainsi que les droits et devoirs de l'utilisateur.

La prise en compte de l'évolution des usages, des publics et des services impose à la collectivité de revoir le règlement intérieur de façon régulière.

Le nouveau service de prêt de jeux de société mis en place depuis le mois d'août 2025 est limité à 1 jeu par famille pour des raisons de stock et des questions organisationnelles. Au vu du succès de ce service et de la forte demande des usagers, il est proposé d'augmenter la possibilité de prêt à 1 jeu par carte d'abonnement. Le fonds de jeux de société a été retravaillé et l'organisation repensée afin d'absorber cette modification des conditions de prêt.

Cette modification permet également de renommer le nom du service médiathèque en ludo-médiathèque.

La commission n°1 « Culture, Sport, Vie associative et Communication » a vu le dossier le 9 juin 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- RENOMMER le nom du service médiathèque en ludo-médiathèque
- APPROUVER la modification des conditions de prêts des jeux de société du règlement intérieur de la ludo-médiathèque, tel que présenté en séance et joint en annexe, comme suit :
 - possibilité de prêt à 1 jeu par carte d'abonnement

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Olivier CAPEL

Pour copie conforme
Le Maire
Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

OBJET : RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)
Modification des statuts

N°2026_085

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 juin 2026**

Date de transmission en Préfecture : **23 juin 2026**

Date de mise en ligne : **23 juin 2026**

Date de la convocation du Conseil municipal : **9 juin 2026**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Olivier CAPEL**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Lionel CATRAIN - Laurence BEUGRAS - Christophe REBOUL - Solange VENDITTELLI - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Jean-Michel RIVIER - Christophe GALLAY - Olivier CAPEL - Anne-Sixtine DE SAINT-GEORGE - Anne JUSTIN - Franck COLLAS - Nadine CARRION - Christelle RIVAT - Cynthia CHABERT - Carole COGNARD - Erwan LE SAUX - Marie DELAHAYE - Omar KLAÏ - Christiane CONSTANT - Odile MIRGUET

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Claude MARCOLET (à Sébastien FRANÇOIS) - Agnès SÉNÉCLAUZE (à Laurence BEUGRAS) - Laurent MACON (à Cynthia CHABERT) - Xavier FRANCO (à Olivier CAPEL) - Yeabsera RAVET (à Omar KLAÏ) - Didier DUBOIS (à Christiane CONSTANT)





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-21, et ses articles L. 2221-1 à L. 2221-7, L. 2221-11 à L. 2221-14, R. 2221-1 à R. 2221-71 et R. 2221-95 à R. 2221-98.

Vu la délibération en date du 12 juillet 2012 par laquelle le Conseil municipal a décidé la création d'une régie autonome destinée à la gestion du pôle culturel.

Vu la délibération en date du 18 octobre 2012, par laquelle ladite régie s'est vue dotée de statuts mentionnant l'administration par un conseil d'exploitation, dit CERCA.

Le Conseil d'Exploitation de la Régie Culturelle Autonome a vu le dossier le 5 mai 2026.

La commission n°1 « Culture, sport, vie associative et communication » a vu le dossier le 9 juin 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- VALIDER les modifications des statuts de la RCAVB tels que présentés en séance et joints en annexe, comme suit :
- La présentation de la composition du conseil d'exploitation en indiquant le nombre de représentants associatifs sans que ces derniers ne soient nominativement cités dans les statuts comme pour les représentants élus membre du Conseil municipal
- Le mode d'envoi des convocations effectué de manière dématérialisée
- Les informations concernant la dotation initiale datant de janvier 2021 afin que celles-ci soient plus concises

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Olivier CAPEL

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

OBJET : RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)
CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME (CERCA)
Modification des membres associatifs

N°2026_086

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 juin 2026**

Date de transmission en Préfecture : **23 juin 2026**

Date de mise en ligne : **23 juin 2026**

Date de la convocation du Conseil municipal : **9 juin 2026**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

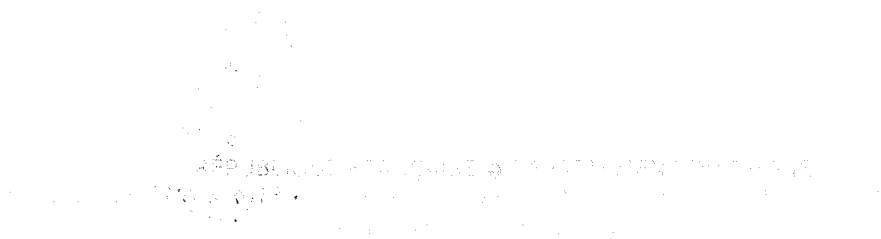
Secrétaire de séance : **Olivier CAPEL**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Lionel CATRAIN - Laurence BEUGRAS - Christophe REBOUL - Solange VENDITTELLI - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Jean-Michel RIVIER - Christophe GALLAY - Olivier CAPEL - Anne-Sixtine DE SAINT-GEORGE - Anne JUSTIN - Franck COLLAS - Nadine CARRION - Christelle RIVAT - Cynthia CHABERT - Carole COGNARD - Erwan LE SAUX - Marie DELAHAYE - Omar KLAÏ - Christiane CONSTANT - Odile MIRGUET

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Claude MARCOLET (à Sébastien FRANÇOIS) - Agnès SÉNÉCLAUZE (à Laurence BEUGRAS) - Laurent MACON (à Cynthia CHABERT) - Xavier FRANCO (à Olivier CAPEL) - Yeabsera RAVET (à Omar KLAÏ) - Didier DUBOIS (à Christiane CONSTANT)





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-21, et ses articles L. 2221-1 à L. 2221-7, L. 2221-11 à L. 2221-14, R. 2221-1 à R. 2221-71 et R. 2221-95 à R. 2221-98

Vu la délibération en date du 12 juillet 2012 par laquelle le Conseil municipal a décidé la création d'une régie autonome destinée à la gestion du pôle culturel.

Vu la délibération en date du 18 octobre 2012, par laquelle ladite régie s'est vue dotée de statuts mentionnant l'administration par un conseil d'exploitation, dit CERCA ;

Vu la délibération en date du 10 juillet 2014 modifiant la composition des membres et précisant que ladite régie est administrée par un conseil d'exploitation constitué de 17 membres : 9 élus désignés par le conseil municipal et 8 représentants des associations.

L'article 2 des statuts de la régie culturelle autonome de la Ville de Brignais (RCAVB) indique que les membres du conseil d'exploitation sont désignés par le conseil municipal, sur proposition du maire.

Du fait de la démission de l'Association Festival International de la Bulle d'Or, membre associatif du Conseil d'exploitation de la régie culturelle autonome (CERCA) et, afin de respecter la composition du collège des membres associatifs, il convient de désigner un remplaçant.

Selon l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Dans ce dernier cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Il est indiqué que le Maire propose la candidature de l'association Festival Quais du Départ, en remplacement de l'Association Festival International de la Bulle d'Or, au sein du Conseil d'Exploitation de la régie culturelle autonome.

Le Conseil d'Exploitation de la Régie Culturelle Autonome a vu le dossier le 5 mai 2026.

La commission n°1 « Culture, sport, vie associative et communication » a vu le dossier le 9 juin 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- DIRE que le vote a lieu à mains levées, par décision à l'unanimité
- DÉSIGNER l'association Festival Quais du Départ comme nouveau membre associatif du Conseil d'Exploitation de la Régie Culturelle Autonome, en remplacement de l'Association Festival International de la Bulle d'Or, démissionnaire dudit Conseil

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Olivier CAPEL

Pour copie conforme

Le Maire



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

OBJET : MISE À DISPOSITION DE DONNÉES RELATIVES AU SUIVI DE L'OBLIGATION SCOLAIRE
CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DU RHÔNE
Autorisation de signature

N°2026_087

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 juin 2026**

Date de transmission en Préfecture : **23 juin 2026**

Date de mise en ligne : **23 juin 2026**

Date de la convocation du Conseil municipal : **9 juin 2026**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Olivier CAPEL**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Lionel CATRAIN - Laurence BEUGRAS - Christophe REBOUL - Solange VENDITTELLI - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Jean-Michel RIVIER - Christophe GALLAY - Olivier CAPEL - Anne-Sixtine DE SAINT-GEORGE - Anne JUSTIN - Franck COLLAS - Nadine CARRION - Christelle RIVAT - Cynthia CHABERT - Carole COGNARD - Erwan LE SAUX - Marie DELAHAYE - Omar KLAÏ - Christiane CONSTANT - Odile MIRGUET

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Claude MARCOLET (à Sébastien FRANÇOIS) - Agnès SÉNÉCLAUZE (à Laurence BEUGRAS) - Laurent MACON (à Cynthia CHABERT) - Xavier FRANCO (à Olivier CAPEL) - Yeabserra RAVET (à Omar KLAÏ) - Didier DUBOIS (à Christiane CONSTANT)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

Conformément au Code de l'éducation, le Maire est chargé d'assurer chaque année le recensement des enfants soumis à l'obligation scolaire. Dans ce cadre, les organismes versant des prestations familiales, notamment la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), peuvent transmettre aux communes les données nécessaires à ce recensement. La commune de Brignais souhaite bénéficier de ce dispositif pour la rentrée scolaire 2026 afin de fiabiliser et compléter ses données relatives aux enfants en âge d'être scolarisés.

La convention a pour objet de définir les modalités de mise à disposition par la CAF du Rhône des données nécessaires au recensement des enfants domiciliés à Brignais et soumis à l'obligation scolaire (de 3 à 16 ans depuis la loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance).

Les données communiquées par la CAF portent sur :

- L'identité de l'enfant (nom, prénom, date de naissance, sexe)
- L'identité et l'adresse de l'allocataire (responsable légal)

Ces informations sont strictement limitées aux besoins du suivi de l'obligation scolaire.

Cette convention permet :

- D'améliorer la fiabilité du recensement des enfants soumis à l'obligation scolaire
- De renforcer le suivi des situations de non-scolarisation
- De sécuriser juridiquement l'accès aux données dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Elle entre en vigueur à la date de signature et est renouvelée tacitement chaque année jusqu'à la mise en place d'un futur outil national de transmission des données par la branche famille de la CNAF.

La commission n°2 « Solidarité, enfance, jeunesse et administration générale » a vu le dossier le 9 juin 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- AUTORISER Monsieur le Maire ou, à défaut, l'adjoint à la Jeunesse, l'Enfance et la Petite enfance à signer, avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Rhône, la convention de mise à disposition de données relatives au suivi de l'obligation scolaire telle que présentée en séance et jointe en annexe

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Olivier CAPEL

Pour copie conforme
Le Maire
Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

OBJET : COLLÈGE JEAN ZAY

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Déplacement à Paris pour l'entrée au Panthéon de Marc BLOCH

N°2026_088

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 juin 2026**

Date de transmission en Préfecture : **23 juin 2026**

Date de mise en ligne : **23 juin 2026**

Date de la convocation du Conseil municipal : **9 juin 2026**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Olivier CAPEL**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Lionel CATRAIN - Laurence BEUGRAS - Christophe REBOUL - Solange VENDITTELLI - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Jean-Michel RIVIER - Christophe GALLAY - Olivier CAPEL - Anne-Sixtine DE SAINT-GEORGE - Anne JUSTIN - Franck COLLAS - Nadine CARRION - Christelle RIVAT - Cynthia CHABERT - Carole COGNARD - Erwan LE SAUX - Marie DELAHAYE - Omar KLAÏ - Christiane CONSTANT - Odile MIRGUET

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Claude MARCOLET (à Sébastien FRANÇOIS) - Agnès SÉNÉCLAUZE (à Laurence BEUGRAS) - Laurent MACON (à Cynthia CHABERT) - Xavier FRANCO (à Olivier CAPEL) - Yeabsera RAVET (à Omar KLAÏ) - Didier DUBOIS (à Christiane CONSTANT)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

Le Collège Jean ZAY organise un déplacement pédagogique les 22 et 23 juin prochain à Paris à destination d'un groupe de 20 élèves de 3ème afin d'assister à la cérémonie officielle de panthéonisation de Marc Bloch, historien et figure majeure de la Résistance.

Cet événement national, prévu le 23 juin 2026 au Panthéon, revêt une dimension particulièrement symbolique. Il constitue une opportunité exceptionnelle pour les élèves de s'inscrire dans un travail de mémoire, en lien avec les programmes d'histoire et d'enseignement moral et civique.

Le coût global du projet comprend notamment :

- Les frais de transport
- Les frais d'hébergement et de restauration
- Certaines visites culturelles

Le financement repose sur :

- Une participation des familles ;
- Une contribution du collège ;
- Des demandes de soutien auprès de partenaires publics.

Afin de limiter le reste à charge pour les familles et de garantir l'accessibilité du projet aux élèves concernés, le Collège Jean ZAY sollicite le soutien financier de la commune.

Cette subvention exceptionnelle s'inscrit dans la volonté de la commune de soutenir les initiatives éducatives et citoyennes en faveur de la jeunesse. Elle permettra de favoriser l'accès des élèves à une expérience pédagogique unique, en lien avec un événement majeur de la vie nationale.

La commission n°2 « Solidarité, enfance, jeunesse et administration générale » a vu le dossier le 9 juin 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 32 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions, 1 non-participation, délibère pour

- VOTER le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 euros au collège Jean ZAY
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 65748 du budget principal de la commune – exercice 2026

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Olivier CAPEL

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

OBJET : SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION ENFANCE JEUNESSE SPORT ANIMATION ET VIE ASSOCIATIVE
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS
Création d'un emploi non permanent – Accroissement temporaire d'activité

N°2026_089

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 juin 2026**

Date de transmission en Préfecture : **23 juin 2026**

Date de mise en ligne : **23 juin 2026**

Date de la convocation du Conseil municipal : **9 juin 2026**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Olivier CAPEL**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Lionel CATRAIN - Laurence BEUGRAS - Christophe REBOUL - Solange VENDITTELLI - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Jean-Michel RIVIER - Christophe GALLAY - Olivier CAPEL - Anne-Sixtine DE SAINT-GEORGE - Anne JUSTIN - Franck COLLAS - Nadine CARRION - Christelle RIVAT - Cynthia CHABERT - Carole COGNARD - Erwan LE SAUX - Marie DELAHAYE - Omar KLAÏ - Christiane CONSTANT - Odile MIRGUET

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Claude MARCOLET (à Sébastien FRANÇOIS) - Agnès SÉNÉCLAUZE (à Laurence BEUGRAS) - Laurent MACON (à Cynthia CHABERT) - Xavier FRANCO (à Olivier CAPEL) - Yeabsera RAVET (à Omar KLAÏ) - Didier DUBOIS (à Christiane CONSTANT)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des emplois,

Conformément à l'article L.313.1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

La commission n°2 « Solidarité, enfance, jeunesse et administration générale » a vu le dossier le 9 juin 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 32 voix pour, 1 voix contre, 0 abstentions, 0 non-participations, délibère pour

- DIRE que le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité d'une durée maximale de douze mois est autorisé sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris
- PRÉCISER que dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité au sein des services de la crèche familiale Arc-en-ciel et du relais petite enfance, il y a lieu de procéder à la création d'un emploi non permanent pour la période du 24 août 2026 au 23 février 2027
- CRÉER un emploi non permanent d'auxiliaire de puériculture, à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique B et ouvert au cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux :
 - Grade ouvert : auxiliaire de puériculture
 - Quotité de travail : temps complet – 35 heures hebdomadaires
 - Mission globale : animation relais petite enfance (environ 60%) animation crèche familiale (environ 40%)
 - Régime indemnitaire appliqué conformément à la délibération n°2025-034 du 15 avril 2025.
- AUTORISER la création de cet emploi non permanent pour la période du 24 août 2026 au 23 février 2027, son inscription au tableau des emplois non permanents ainsi que l'inscription au budget des crédits nécessaires correspondant à cet emploi
- AUTORISER le recrutement sur cet emploi non permanent d'agents contractuels
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 – compte 64131 du budget principal de la commune – exercices 2026 et 2027

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Olivier CAPEL

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

OBJET : SERVICES MUNICIPAUX ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS
MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS
Renouvellement et création d'emplois vacataires – Années 2026/2027

N°2026_090

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 juin 2026**

Date de transmission en Préfecture : **23 juin 2026**

Date de mise en ligne : **23 juin 2026**

Date de la convocation du Conseil municipal : **9 juin 2026**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Olivier CAPEL**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Lionel CATRAIN - Laurence BEUGRAS - Christophe REBOUL - Solange VENDITTELLI - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Jean-Michel RIVIER - Christophe GALLAY - Olivier CAPEL - Anne-Sixtine DE SAINT-GEORGE - Anne JUSTIN - Franck COLLAS - Nadine CARRION - Christelle RIVAT - Cynthia CHABERT - Carole COGNARD - Erwan LE SAUX - Marie DELAHAYE - Omar KLAÏ - Christiane CONSTANT - Odile MIRGUET

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Claude MARCOLET (à Sébastien FRANÇOIS) - Agnès SÉNÉCLAUZE (à Laurence BEUGRAS) - Laurent MACON (à Cynthia CHABERT) - Xavier FRANCO (à Olivier CAPEL) - Yeabsera RAVET (à Omar KLAÏ) - Didier DUBOIS (à Christiane CONSTANT)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des emplois,

Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

Dans le cadre de l'organisation de manifestations culturelles, à raison d'une vingtaine de spectacles par an, la Régie culturelle autonome de la Ville de Brignais est susceptible de faire appel à du personnel vacataire pour assurer l'accueil des manifestations.

Par ailleurs, dans le cadre de l'organisation de manifestations telles que : l'accueil des nouveaux Brignairots, la Fête de la musique, la Fête nationale, celle du 8 décembre, la fête à la Compassion, la fête aux Pérouses et autres manifestations organisées par la Ville ainsi que l'utilisation de l'espace Guy de Chauliac, les services municipaux sont susceptibles de faire appel à du personnel vacataire proposant des activités d'animation.

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, la création d'emplois vacataires non permanents est nécessaire afin d'assurer cette mission de service public.

La commission n°2 « Solidarité, enfance, jeunesse et administration générale » a vu le dossier le 9 juin 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 32 voix pour, 1 voix contre, 0 abstentions, 0 non-participations, délibère pour

- AUTORISER le renouvellement d'emplois d'animateurs vacataires, – Cadre d'emplois : adjoint d'animation territorial, pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027, leur inscription au tableau des emplois non permanents ainsi que leur inscription au budget des crédits nécessaires pour l'année 2026 et l'année 2027, pour :
 - les manifestations municipales, plafonnés à hauteur de 900 heures sur la période
 - les manifestations culturelles au sein de la Régie culturelle autonome de la Ville de Brignais, plafonnés à hauteur de 270 heures sur la période
 - les manifestations au sein du nouvel espace Guy de Chauliac, plafonnés à un volume de 200 heures sur la période
- PRÉCISER que le lieu de travail est fixé au sein de la commune de Brignais
- FIXER et INDEXER la rémunération horaire brute de la vacation au SMIC horaire (salaire minimum interprofessionnel de croissance)
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 – compte 64131, du budget principal de la commune et du budget annexe de la régie culturelle autonome de la ville de Brignais – exercices 2026 et 2027

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Olivier CAPEL

Pour copie conforme

Le Maire

Serg





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

OBJET : SERVICES MUNICIPAUX
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
Création d'emplois permanents

N°2026_091

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 juin 2026**

Date de transmission en Préfecture : **23 juin 2026**

Date de mise en ligne : **23 juin 2026**

Date de la convocation du Conseil municipal : **9 juin 2026**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Olivier CAPEL**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Lionel CATRAIN - Laurence BEUGRAS - Christophe REBOUL - Solange VENDITTELLI - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Jean-Michel RIVIER - Christophe GALLAY - Olivier CAPEL - Anne-Sixtine DE SAINT-GEORGE - Anne JUSTIN - Franck COLLAS - Nadine CARRION - Christelle RIVAT - Cynthia CHABERT - Carole COGNARD - Erwan LE SAUX - Marie DELAHAYE - Omar KLAÏ - Christiane CONSTANT - Odile MIRGUET

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Claude MARCOLET (à Sébastien FRANÇOIS) - Agnès SÉNÉCLAUZE (à Laurence BEUGRAS) - Laurent MACON (à Cynthia CHABERT) - Xavier FRANCO (à Olivier CAPEL) - Yeabsera RAVET (à Omar KLAÏ) - Didier DUBOIS (à Christiane CONSTANT)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des emplois,

Conformément à l'article L.313.1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

La commission n°2 « Solidarité, enfance, jeunesse et administration générale » a vu le dossier le 9 juin 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- DIRE que la campagne annuelle d'avancements de grade des personnels fonctionnaires a eu lieu
- PRÉCISER que dans ce cadre, il y a lieu de procéder à la création des emplois permanents suivants à compter du 1^{er} octobre 2026 :
 - Un emploi permanent d'attaché territorial, à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique A et ouvert au cadre d'emplois des attachés territoriaux :
 - Grades ouverts : attaché, attaché principal
 - Quotité de travail : temps complet – 35 heures hebdomadaires
 - Mission globale : direction de l'évaluation des politiques publiques
 - Régime indemnitaire appliqué conformément à la délibération n°2025-034 du 15 avril 2025
 - Un emploi permanent d'assistant de direction, à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique C et ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux :
 - Grades ouverts : adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2ème classe, adjoint administratif principal de 1ère classe
 - Quotité de travail : temps complet – 35 heures hebdomadaires
 - Mission globale : assistant de direction enfance jeunesse sport et vie associative
 - Régime indemnitaire appliqué conformément à la délibération n°2025-034 du 15 avril 2025
 - Un emploi permanent de technicien territorial, à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique B et ouvert au cadre d'emplois des techniciens territoriaux :
 - Grades ouverts : technicien, technicien principal de 2ème classe, technicien principal de 1ère classe
 - Quotité de travail : temps complet – 35 heures hebdomadaires
 - Mission globale : responsable logistique, adjoint au responsable de service vie associative
 - Régime indemnitaire appliqué conformément à la délibération n°2025-034 du 15 avril 2025



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

- Un emploi permanent de technicien territorial, à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique B et ouvert au cadre d'emplois des techniciens territoriaux :
 - Grades ouverts : technicien, technicien principal de 2ème classe, technicien principal de 1ère classe
 - Quotité de travail : temps complet – 35 heures hebdomadaires
 - Mission globale : référent voirie et proximité
 - Régime indemnitaire appliqué conformément à la délibération n°2025-034 du 15 avril 2025
- AUTORISER la création de ces emplois permanents à compter du 1^{er} octobre 2026, leurs inscriptions au tableau des emplois permanents ainsi que l'inscription au budget des crédits nécessaires correspondant à ces emplois
- AUTORISER le recrutement sur ces emplois permanents d'agents contractuels
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 – compte 64111 et 64131 du budget principal de la commune – exercices 2026 et suivants

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Olivier CAPEL

Pour copie conforme
Le Maire
Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

OBJET : COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DU GARON (CCVG)
Désignation des représentants

N°2026_092

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 juin 2026**

Date de transmission en Préfecture : **23 juin 2026**

Date de mise en ligne : **23 juin 2026**

Date de la convocation du Conseil municipal : **9 juin 2026**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Olivier CAPEL**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Lionel CATRAIN - Laurence BEUGRAS - Christophe REBOUL - Solange VENDITTELLI - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Jean-Michel RIVIER - Christophe GALLAY - Olivier CAPEL - Anne-Sixtine DE SAINT-GEORGE - Anne JUSTIN - Franck COLLAS - Nadine CARRION - Christelle RIVAT - Cynthia CHABERT - Carole COGNARD - Erwan LE SAUX - Marie DELAHAYE - Omar KLAÏ - Christiane CONSTANT - Odile MIRGUET

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Claude MARCOLET (à Sébastien FRANÇOIS) - Agnès SÉNÉCLAUZE (à Laurence BEUGRAS) - Laurent MACON (à Cynthia CHABERT) - Xavier FRANCO (à Olivier CAPEL) - Yeabsera RAVET (à Omar KLAÏ) - Didier DUBOIS (à Christiane CONSTANT)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts

Vu la délibération n°2026-64 du 26 mai 2026 relative à la création, à la composition, et aux règles de fonctionnement de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon (CCVG)

En vertu de l'article 1609 C nonies IV du Code Général des Impôts, une Commission Locale chargée d'évaluer les transferts de charges doit être créée entre l'établissement public intercommunal et ses communes membres.

Elle est composée de membres des Conseils municipaux des communes concernées et chaque Conseil municipal y dispose d'au moins un représentant.

Le nombre de membres de la commission est déterminé par le Conseil Communautaire.

La CLECT a plusieurs missions, notamment l'évaluation des coûts induits par les transferts de compétences entre les communes et la Communauté de communes.

Par délibération du 26 mai 2026, le Conseil communautaire a fixé le nombre de délégués de la CLECT à 2 membres titulaires et 2 membres suppléants par commune membre.

La commission n°2 « Solidarité, enfance, jeunesse et administration générale » a vu le dossier le 9 juin 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 32 voix pour, 1 voix contre, 0 abstentions, 0 non-participations, délibère pour

- PROCÉDER, en application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation de deux représentants titulaires et de deux représentants suppléants afin de siéger au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) à la Communauté de Communes de la Vallée du Garon (CCVG)
- DIRE que ce vote a lieu à mains levées, par décision à l'unanimité
- DÉCLARER élus de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) à la Communauté de Communes de la Vallée du Garon (CCVG) les membres suivants :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
- Serge BÉRARD	- Christophe REBOUL
- Béatrice DHENNIN	- Agnès BÉRAL

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Olivier CAPEL

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

OBJET : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL
Adoption

N°2026_093

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 juin 2026**

Date de transmission en Préfecture : **23 juin 2026**

Date de mise en ligne : **23 juin 2026**

Date de la convocation du Conseil municipal : **9 juin 2026**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Olivier CAPEL**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Lionel CATRAIN - Laurence BEUGRAS - Christophe REBOUL - Solange VENDITTELLI - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Jean-Michel RIVIER - Christophe GALLAY - Olivier CAPEL - Anne-Sixtine DE SAINT-GEORGE - Anne JUSTIN - Franck COLLAS - Nadine CARRION - Christelle RIVAT - Cynthia CHABERT - Carole COGNARD - Erwan LE SAUX - Marie DELAHAYE - Omar KLAÏ - Christiane CONSTANT - Odile MIRGUET

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Claude MARCOLET (à Sébastien FRANÇOIS) - Agnès SÉNÉCLAUZE (à Laurence BEUGRAS) - Laurent MACON (à Cynthia CHABERT) - Xavier FRANCO (à Olivier CAPEL) - Yeabsera RAVET (à Omar KLAÏ) - Didier DUBOIS (à Christiane CONSTANT)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

La loi d'orientation n°92-1225 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a prévu l'obligation pour les conseils municipaux des communes de plus de 3 500 habitants de se doter d'un règlement intérieur qui doit être adopté dans les six mois qui suivent leur installation.

Ces dispositions ont été codifiées à l'article L 2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le règlement intérieur du Conseil est fixé librement par le conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Aussi, ce règlement ne doit porter que sur des mesures concernant le fonctionnement du conseil municipal ou qui ont pour objet de préciser les modalités et les détails de ce fonctionnement.

Il assure et régit le fonctionnement démocratique de la commune.

La loi du 6 février 1992 impose néanmoins au conseil municipal l'obligation de fixer dans son règlement intérieur les conditions d'organisation du débat d'orientation budgétaire, les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés, ainsi que les règles de présentation, d'examen et la fréquence des questions orales.

Le règlement intérieur d'une assemblée délibérante peut être déféré au tribunal administratif.

La méconnaissance des dispositions du règlement, si elle a le caractère d'un vice substantiel, peut être invoquée à l'appui d'un recours dirigé contre une délibération du Conseil municipal.

La commission n°2 « Solidarité, enfance, jeunesse et administration générale » a vu le dossier le 9 juin 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 30 voix pour, 3 voix contre, 0 abstentions, 0 non-participations, délibère pour

- ADOPTER le nouveau règlement intérieur du Conseil municipal tel que présenté en séance et joint en annexe

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Olivier CAPEL

Pour copie conforme
Le Maire
Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

OBJET : BLEUET DE FRANCE
Subvention exceptionnelle

N°2026_094

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 juin 2026**

Date de transmission en Préfecture : **23 juin 2026**

Date de mise en ligne : **23 juin 2026**

Date de la convocation du Conseil municipal : **9 juin 2026**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Olivier CAPEL**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Lionel CATRAIN - Laurence BEUGRAS - Christophe REBOUL - Solange VENDITTELLI - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Jean-Michel RIVIER - Christophe GALLAY - Olivier CAPEL - Anne-Sixtine DE SAINT-GEORGE - Anne JUSTIN - Franck COLLAS - Nadine CARRION - Christelle RIVAT - Cynthia CHABERT - Carole COGNARD - Erwan LE SAUX - Marie DELAHAYE - Omar KLAÏ - Christiane CONSTANT - Odile MIRGUET

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Claude MARCOLET (à Sébastien FRANÇOIS) - Agnès SÉNÉCLAUZE (à Laurence BEUGRAS) - Laurent MACON (à Cynthia CHABERT) - Xavier FRANCO (à Olivier CAPEL) - Yeabsera RAVET (à Omar KLAÏ) - Didier DUBOIS (à Christiane CONSTANT)





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

Le Bleuet de France est une association reconnue d'utilité publique intégrée à l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) depuis 1991.

Elle trouve son origine dans le bilan dramatique de la première guerre mondiale. Depuis plus de 100 ans, le Bleuet de France vient en aide aux combattants d'hier et d'aujourd'hui, aux blessés de guerre, aux veuves de guerre, aux pupilles de la Nation et aux victimes de guerre et du terrorisme. Il les accompagne moralement et financièrement dans leur vie quotidienne, comme dans leurs projets de reconstruction.

Véritable trait d'union entre les générations, le Bleuet de France déploie son action autour de deux piliers fondamentaux : l'accompagnement des blessés de guerre, des veuves, des orphelins et des victimes du terrorisme, et la transmission de la mémoire auprès de la jeunesse.

Des campagnes d'appel aux dons ont lieu chaque 8 mai et 11 novembre en France, en Outre-mer et à l'étranger.

La commission n°2 « Solidarité, enfance, jeunesse et administration générale » a vu le dossier le 9 juin 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- VALIDER le versement d'une subvention de 300 euros au titre des exercices 2026, 2027 et 2028 à l'association "Bleuet de France"
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 65748 du budget principal de la commune – exercice 2026

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Olivier CAPEL

Pour copie conforme
Le Maire
Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

OBJET : CONTRAT DE VILLE 2024 - 2030
Politique de la ville – Programmation communale 2026

N°2026_095

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 juin 2026**

Date de transmission en Préfecture : **23 juin 2026**

Date de mise en ligne : **23 juin 2026**

Date de la convocation du Conseil municipal : **9 juin 2026**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Olivier CAPEL**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Lionel CATRAIN - Laurence BEUGRAS - Christophe REBOUL - Solange VENDITTELLI - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Jean-Michel RIVIER - Christophe GALLAY - Olivier CAPEL - Anne-Sixtine DE SAINT-GEORGE - Anne JUSTIN - Franck COLLAS - Nadine CARRION - Christelle RIVAT - Cynthia CHABERT - Carole COGNARD - Erwan LE SAUX - Marie DELAHAYE - Omar KLAÏ - Christiane CONSTANT - Odile MIRGUET

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Claude MARCOLET (à Sébastien FRANÇOIS) - Agnès SÉNÉCLAUZE (à Laurence BEUGRAS) - Laurent MACON (à Cynthia CHABERT) - Xavier FRANCO (à Olivier CAPEL) - Yeabsera RAVET (à Omar KLAÏ) - Didier DUBOIS (à Christiane CONSTANT)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

En 2024, la refonte de la géographie prioritaire aboutit à la délimitation d'un unique quartier prioritaire, incluant le quartier de la Compassion, celui des Pérouses et plusieurs équipements :

- Le groupe scolaire Jean Moulin / André Lassagne
- Le groupe scolaire Jacques Cartier
- La Plateforme emploi et cohésion sociale
- Le Briscope et la Médiathèque
- L'EHPAD Maison Saint-Anne
- La gendarmerie nationale
- La police municipale

Ainsi, par délibération en date du 20 mars 2024, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le contrat de ville 2024-2030 pour le nouveau quartier prioritaire des Pérouses-Compassion.

La lettre de cadrage co-signée par la Sous-préfète chargée de la politique de la ville et par Monsieur le Maire, en date du 23 octobre 2025, est venue rappeler l'importance pour la programmation communale au titre de l'année 2026 de s'ancrer dans les enjeux prioritaires définis par ce contrat à savoir :

- La parentalité, l'éducation et la jeunesse
- L'insertion sociale et l'emploi
- L'amélioration du cadre de vie
- Le sport et la culture
- Le lien social et la participation citoyenne

Plusieurs porteurs de projets dont certains services municipaux, ont donc déposé une demande de financement pour une action à destination des habitants du quartier prioritaire, s'inscrivant dans un des axes stratégiques énoncés ci-dessus. Ensuite, la programmation des actions pour l'année 2026 a été instruite par Monsieur le Maire et l'élu en charge de la politique de la ville, le service cohésion sociale et participation citoyenne, Madame la Sous-Préfète et les services de l'État. L'instruction a été réalisée à partir des engagements du nouveau Contrat de Ville, des bilans de la programmation 2025, des orientations définies par la Ville et en prenant en compte les crédits budgétaires alloués par la Ville de Brignais et l'État via l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Le montant total de la subvention de l'ANCT pour la programmation communale de l'année 2026 s'élève ainsi à 56 500 €.

La liste complète et les demandes de financements des actions de la programmation 2026 figurent en annexe dans les tableaux financiers.

Quatre actions de la programmation du Sud-Ouest Lyonnais (SOL) c'est-à-dire mutualisées avec cinq autres communes de l'ouest lyonnais (Irigny, La Mulatière, Oullins-Pierre-Bénite, Saint Genis-Laval et Vernaison) et jointes en annexes (annexes 6b et 6c), font l'objet d'une demande de financement à la Ville représentant une dépense totale de 14 400 € :

Actions financées par la Ville de Brignais		
AMELY	Accompagnement administratif et numérique Permanences	2 200 €
Graines de SOL	CitésLab Sud-Ouest Lyonnais – Service d'amorçage de projets	4 600 €
Association Formation Ingénierie (AFI)	Plateforme linguistique de Proximité (Sud-Ouest Lyonnais)	3 600 €
Compagnons Bâisseurs	Etude-action d'Auto-rénovation Accompagnée	4 000 €



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

Dix actions de la programmation communale bénéficient d'un financement de la Ville valorisé ou versé dans le cadre du droit commun pour un montant de 106 126 € :

Actions financées par la Ville de Brignais (au titre du droit commun)		
Ville Brignais	Développer l'accès aux livres et à la culture	17 500 €
	Orchestre à l'école	5 000 €
	Sensibilisation culturelle et artistique	18 095 €
	Fonds de participation des habitants (FPH)	1 000 €
	Quartiers d'été	4 000 €
	Ingénierie du contrat de ville	38 000 €
	Gestion de proximité	14 831 €
Centre Social de Brignais	Citoyens ou rien ! Ateliers Sociolinguistiques (ASL) Favorisons la réussite éducative !	3 500 €
Association Quais du départ	Tout le monde à bord	1 000 €
AMELY	Accès au droit et médiation citoyenne	3 200 €

Sept actions de la programmation communale et portées par la Ville feront l'objet de subventions de l'ANCT (État) qui seront versées à la Ville. Le total des recettes à percevoir sera de 25 500 €, réparties comme suit :

Recettes perçues par la Ville de Brignais		
Actions de la Ville de Brignais qui bénéficient de subvention	Fonds de participation des habitants (FPH)	2 000 € (ANCT)
	Développer l'accès aux livres et à la culture	3 000 € (ANCT)
	Orchestre à l'école	3 000 € (ANCT)
	Sensibilisation culturelle	3 000 € (ANCT)
	Quartiers d'été	3 000 € (ANCT)
	Ingénierie du contrat de ville – Chef de projet	7 000 € (ANCT)
	Gestion de proximité, cadre de vie et citoyenneté	4 500 € (ANCT)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

D'autres actions de la programmation communale portées par des acteurs du territoire seront également financées par l'ANCT. L'ensemble des actions de la programmation communale 2026 avec le détail des financements figurent dans l'annexe ci-jointe (annexe 6a).

La commission n°2 « Solidarité, enfance, jeunesse et administration générale » a vu le dossier le 9 juin 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 32 voix pour, 1 voix contre, 0 abstentions, 0 non-participations, délibère pour

- APPROUVER la programmation communale 2026 du Contrat de ville telle que présentée en séance et jointe en annexe
- AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à financer les actions portées directement par la Ville et à signer tous les documents y afférents
- AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à solliciter l'attribution des subventions correspondant auxdites actions auprès des organismes et services concernés suivant le tableau joint en annexe (montants et inscriptions budgétaires) et à signer tous les documents y afférents
- AUTORISER le versement aux associations et organismes concernés des sommes inscrites au titre de la participation de la Ville de Brignais à ces actions, et la signature par Monsieur le Maire ou ou à défaut l'élu délégué de tous les documents y afférents
- DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits pour les dépenses au chapitre 65 – compte 65748 pour les recettes au chapitre 74 – compte 74718, du budget principal de la commune et du budget annexe de la RCAVB – exercice 2026

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Olivier CAPEL

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BERTHOUD